

Le 3 septembre 2019

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 septembre 2019 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Simon Pelletier tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2019-164

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2019-166

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 août soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et l'adjointe administrative présente à l'assemblée en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci.

Rés. 2019-167

**RÉSOLUTION - SERVITUDES TERRAIN VACANT**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité n'installe pas les services d'aqueduc et d'égouts, sur un terrain vacant.

Rés. 2019-168

**RÉSOLUTION TECQ**

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui

lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est unanimement résolu que;

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Rés. 2019-169

**DEPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE L'OMH**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que le rapport financier 2018 de l'OMH soit par la présente accepté.

Rés. 2019-170

**POLITIQUE TRIENNALE DE TARIFICATION – LOCATION DE GLACE ARÉNA**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette que la politique triennale de tarification suivante soit par la présente accepté :

	Saison 2019-2020	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022
Patinage artistique	Gratuit		
MAHG	Gratuit		
Alliés Montmagny-L'Islet	Peut être sujet à changement. La décision relève du Conseil d'administration des Alliés Montmagny-L'Islet.		
Hockey des 8M	60% du coût d'inscription		
Hockey-études, écoles primaires, garderies	38\$/heure Maximum : 120\$/jour		
École secondaire La Rencontre	Échange de service : gratuit		
Hockey adulte	Régulier : 158\$/heure	Régulier : 162\$/heure	Régulier : 167\$/heure
	Mise en forme : 110,06\$	Mise en forme : 113,40\$	116,90\$
Particulier, tournoi, organisme de loisirs	Semaine : 109\$ Maximum : 545\$	Semaine : 112\$ Maximum : 560\$	Semaine : 115\$ Maximum : 575\$
	Fin de semaine : 137\$ Maximum : 685\$	Fin de semaine : 141\$ Maximum : 705\$	Fin de semaine : 145\$ Maximum : 725\$
	Temps des Fêtes : 110\$		

Rés. 2019-171

**RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivant soit par la présente accepté.

Rés. 2019-172

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'août 2019 au montant de 330 889.26\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2019-173

**DEMANDE – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-PERPÉTUE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité offre 50\$ en commandite pour le 50<sup>ième</sup> anniversaire de fondation du Club de l'Âge d'Or de Ste-Perpétue.

Rés. 2019-174

**INVITATION SOUPER BENEFICE – FONDATION JEUNESSE CÔTE-SUD**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu qu'un représentant de la municipalité soit autorisé à participer au 24<sup>e</sup> souper bénéfique de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud au coût de 80,00\$ puisqu'une citoyenne de St-Pamphile est lauréate pour la MRC de L'Islet.

Rés. 2019-175

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 49.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale